



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 15/09/2023

Date d'affichage : 15/09/2023

DELIBERATION N° 063/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Cosme DILME donne pouvoir à François RALLO
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Carole CARTON
- Olivier RABAT donne pouvoir à Jean PEZIN
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Robert TARDA
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absents : Modeste BOSQUE – Patricia PICHARD

Secrétaire de séance : Jean PEZIN

OBJET : Demande de plants à la pépinière départementale pour l'année 2023.

Mme Marie-Anne Hauspiez, adjointe chargée de l'environnement, du développement durable et des marchés hebdomadaires, donne lecture à l'assemblée du courrier du 01/08/2023 de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales relative à la fourniture, à titre gracieux, d'essences arbustives et arborées par la pépinière départementale en vue d'embellir les espaces verts publics, d'améliorer le cadre de vie des administrés et de donner une image favorable aux touristes qui fréquentent les communes de notre département.

Elle rappelle qu'en raison des périodes de sécheresse que nous rencontrons depuis quelques années, le Département a décidé de retirer des livraisons les espèces exigeantes en arrosage pour privilégier les essences locales adaptées à notre climat.

De plus, Mme Marie-Anne Hauspiez ajoute que, pour des questions sanitaires, le Département applique désormais à sa pépinière une politique « zéro pesticide », c'est-à-dire que les plants proposés sont désormais produits sans utilisation de pesticides.

Ainsi, comme suite aux décisions entérinées avec le service communal « Espaces verts », Mme Marie-Anne Hauspiez invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande des 220 plants suivants, pour les sites identifiés ci-après :

- 1) Plantations autour de l'église (plantes basses couvre sol) :
20 lavandes officinales ; 20 romarins arbustifs.
- 2) Plantations le long de la coulée verte au Réart (arbres feuillus pour ombrage) :
10 arbres de Judée ; 10 sureaux noir.
- 3) Abords de l'école primaire (plantes basses couvre sol) :
20 romarins rampants ; 20 santolines.
- 4) Complexe de plein-air du Moulin (arbustes pour haies, parcs et jardins)
30 lauriers roses.
- 5) Plan d'eau en entrée Ouest de la commune (arbre pour ombrage-Tige racines nues) :
10 albizzias.
- 6) Rue Pasteur (plantes basses couvre sol)
10 sauges bleues monrovia.
- 7) Avenue Gino Massarotto (plantes basses couvre sol)
30 sauges bleues monrovia ; 30 sauges de Jérusalem roses ; 10 arbousiers.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Marie-Anne Hauspiez et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Demande** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, l'attribution gratuite des 220 plants suivants, pour les sites identifiés ci-après :

- 1) Plantations autour de l'église (plantes basses couvre sol) :
20 lavandes officinales ; 20 romarins arbustifs.
- 2) Plantations le long de la coulée verte au Réart (arbres feuillus pour ombrage) :
10 arbres de Judée ; 10 sureaux noir.
- 3) Abords de l'école primaire (plantes basses couvre sol) :
20 romarins rampants ; 20 santolines.
- 4) Complexe de plein-air du Moulin (arbustes pour haies, parcs et jardins)
31 lauriers roses.
- 5) Plan d'eau en entrée Ouest de la commune (arbre pour ombrage-Tige racines nues) :
10 albizzias.
- 6) Rue Pasteur (plantes basses couvre sol)
11 sauges bleues monrovia.

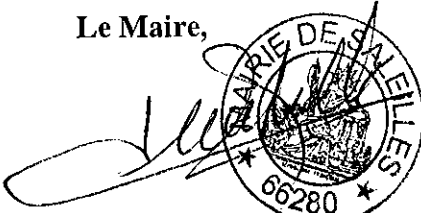
7) Avenue Gino Massarotto (plantes basses couvre sol)
30 sauges bleues monrovia ; 30 sauges de Jérusalem roses ; 10 arbousiers.

- **Précise** que ces plantes seront toutes mises en terre au plus vite après leur récupération auprès de la pépinière départementale, dans les sites indiqués supra et sur le plan joint en annexe à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département des Pyrénées-Orientales permettant de valoriser cette aide en nature.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : **27 SEP. 2023**